



# Etude de cas ou *Le cheminement d'un dossier*

3<sup>e</sup> Forum des exportateurs  
de biens à double usage – 5 juin 2013

dgcis

direction générale de la compétitivité  
de l'industrie et des services



# Etude de cas (exemple fictif)

Sollicitation du SBDU par un exportateur

- Premier contact d'une PME (vannes, robinetterie, joints) avec le SBDU : **VRJ SARL**
- Point de contact :
  - Cellule Accueil Industrie : 01 79 84 34 10 / 19
  - Boîte fonctionnelle SBDU : [doublusage@finances.gouv.fr](mailto:doublusage@finances.gouv.fr)
- 1<sup>ère</sup> analyse et orientations
- Présentation du projet via le formulaire « Dossier hors licence »



# Etude de cas (exemple fictif)



Direction Générale de la Compétitivité,  
de l'Industrie et des Services  
**SERVICE DES BIENS A DOUBLE USAGE**

N° 67 Rue Barbès  
94201 Ivry 80001 CEDEX

Téléphone : 01 79 84 34 10 / 01 79 84 33 94

## DEMANDE D'EXAMEN D'UN PROJET D'EXPORTATION

*Cette fiche doit être remplie en français et caractères dactylographiés, et envoyée par courriel à*  
[doublusage@finances.gouv.fr](mailto:doublusage@finances.gouv.fr)

PAYS CONCERNE :

### I RELATION COMMERCIALE

**I/a EXPORTATEUR**

Dénomination sociale :

RCS – N°SIRET :

Adresse complète (en cas d'adresses multiples, préciser celle du Siège social et celle à utiliser pour toute correspondance de l'Administration) :

Activité(s) :

Site internet :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Point de contact pour le suivi du dossier (nom, fonction et coordonnées) :



## Etude de cas (exemple fictif)

### I/b DESTINATAIRE

Dénomination sociale :

Adresse (*dont Pays*) :

Activité :

Est-il lié à une entité publique ? Laquelle ?

Site Internet :

### I/c UTILISATEUR FINAL

*Si le destinataire est également l'utilisateur final, cocher cette case*

*Sinon, veuillez renseigner le I/c*

Dénomination sociale :

Adresse (*dont Pays*) :

Activité :

Est-il lié à une entité publique ? Laquelle ?

Site Internet :

### I/d INTERMEDIAIRE(S)

Dénomination sociale :

Adresse (*dont Pays*) :

Activité :

Est-il lié à une entité publique ? Laquelle ?

Site Internet :

### I/e RELATION COMMERCIALE

De quand date la première relation commerciale ?

Autres informations :

## Etude de cas (exemple fictif)

### II BIEN / TECHNOLOGIE / SERVICE

#### II/a REFERENCES TECHNIQUES ET CARACTERISTIQUES

■

#### II/b UTILISATION FINALE DU BIEN déclarée dans le cadre de cette exportation

■

#### II/c DETOURNEMENT DES COMPOSANTS DU BIEN Indiquer s'il comporte des sous-ensembles ou pièces susceptibles d'être détournés de leur usage prévu

■

#### II/d QUANTITE et MONTANT TOTAL (ou valeur unitaire)

■

#### II/e REGLEMENTS EUROPEENS EN VIGUEUR

Quelle est votre analyse du bien au regard du Règlement (CE) n° 428/2009 du 5 mai 2009 ?  Bien listé  Bien non listé

Règlement n°428/2009 : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:134:0001:0269:FR:PDF>, modifié

Par le règlement n°1232/2011 <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:326:0026:0044:FR:PDF>

et le règlement n°388/2012 <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:129:0012:0280:FR:PDF>

Décrivez les éléments qui vous conduisent à estimer que votre bien est ou n'est pas listé dans le Règlement (CE) n° 428/2009 du 5 mai 2009 modifié.

■

- Le bien de l'exportation est-il listé dans le Règlement d'un pays sous sanction ?  oui  non

Liste des pays par un régime de sanction : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/sanctions-financieres-internationales>

A titre d'exemple, pour l'Iran : Règlement (UE) n°267/2012 du 23 mars 2012 modifié par le Règlement (UE) N°1263/2012

## Etude de cas (exemple fictif)

### III INFORMATIONS DIVERSES

#### III/a LICENCE / FORMALITE / DEMARCHE D'EXPORTATION

Avez-vous déjà pris contact avec une autre administration française que le SBDU pour ce même projet ?  oui  non

Si oui, laquelle ? (*Direction Générale du Trésor du Ministère de l'Economie,...*) :

Le cas échéant, en indiquer la référence (numéro de courrier, courriel...) :

Votre projet, ou le bien, fait-il ou a-t-il fait l'objet d'une instruction ou d'une décision de quelque nature (blocage en Douane, enquête, etc.) ?  oui  non

Si oui, merci de bien vouloir donner toute précision utile :

#### III/b DATE DE L'EXPORTATION

Date de la commande :

Date réelle d'expédition du bien :

Fait à , le

Nom et prénom du demandeur :

Société et adresse (si différent du Point de contact au I/a) :

Fonction dans la société :

## Etude de cas (exemple fictif)

Ouverture d'un dossier hors licence

- **Transmission du formulaire au SBDU → Ouverture d'un DHL (dossier hors licence) dans base de données**
  - Transmission d'un accusé de réception à l'exportateur 
- **Examen du dossier sur le fond par pôle technique :**
  - bien classé ou non classé ?
  - pays sous sanctions ?
  - entités concernées et schéma commercial (destinataires/utilisateur final)
  - niveau de connaissance de ces entités par l'exportateur
  - cohérence de la demande avec l'utilisation finale déclarée. Adéquation utilisation/utilisateur/quantités/niveau de performances
  - prospect ponctuel/amorce d'un flux régulier

## Etude de cas (exemple fictif)

Résultat de l'analyse du dossier par le SBDU

### Il ressort de cet examen que :

- le bien n'est pas classé Annexe I
- le destinataire est XXX Trading Co. Ltd
- peu de visibilité sur le(s) UF potentiel(s)
- l'exportateur n'a pas de relation commerciale établie avec le destinataire

## Etude de cas (exemple fictif)

Inscription à l'ordre du jour de la  
Commission interministérielle des biens à double usage

- **Le SBDU estime que l'examen interministériel pourrait apporter des éléments complémentaires.**
- **Transmission du dossier aux membres de la Commission interministérielle des biens à double usage**
  - MAE, SGDSN, MINDEF, CEA...(tous membres de la CIBDU)

## Etude de cas (exemple fictif)

Durant la  
Commission interministérielle des biens à double usage

- **Les Services évoque l'implication du destinataire dans un réseau à caractère proliférant**
- **Techniquement, le niveau de performance du bien est supérieur à l'utilisation déclarée**
- **Le nombre de pièces de rechange excède les précautions courantes ; le stockage semble peu justifié dans ce cas.**
- **Le pays de destination est sous sanctions, mais pas de mesures restrictives sur le bien.**

## Etude de cas (exemple fictif)

Conclusion de la CIBDU  
Notification de la clause attrape-tout

- La CIBDU propose par consensus de mettre en œuvre l'article 4 du R428/2009 modifié, aussi dénommée « clause attrape-tout » (catch all).
- Le SBDU notifie cette décision par courrier à l'exportateur.

## Etude de cas (exemple fictif)

### Article 4

1. L'exportation des biens à double usage ne figurant pas sur la liste de l'annexe I est soumise à autorisation si les autorités compétentes de l'État membre où l'exportateur est établi ont informé celui-ci que les biens en question sont ou peuvent être destinés, en tout ou partie, à contribuer à la mise au point, à la production, au maniement, au fonctionnement, à l'entretien, au stockage, à la détection, à l'identification ou à la dissémination d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs ou à la mise au point, à la production, à l'entretien ou au stockage de missiles pouvant servir de vecteurs à de telles armes.





DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTITIVITÉ,  
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

Paris, le 10 JAN. 2013

SERVICE DES BIENS À DOUBLE USAGE

BP 0001 - 07, rue Barbès  
94201 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

Affaire suivie par : Jean-Pierre Brubet - Amaud Devienne  
Téléphone : (33) 1 79.84.34.14 – 33 34  
Télécopie : (33) 1 79.84.36.37  
[jean-pierre.brubet@finances.gouv.fr](mailto:jean-pierre.brubet@finances.gouv.fr)  
[amaud.devienne@finances.gouv.fr](mailto:amaud.devienne@finances.gouv.fr)

N° 019620

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Nos références : dossier hors licence n°12600719

Objet : mise en œuvre de la clause attrape-tout

Monsieur,

L'examen interministériel

2012/13, dont l'utilisateur  
Règlement du Conseil de

Cette clause dite « attrape-tout »  
d'autorisation préalable  
l'intermédiaire d'une au

Le non-respect de cette  
n° 414 du Code des dou

Je vous prie d'agréer, M

**Lettre recommandée avec accusé de réception.**

**Nos références : dossier hors licence n°12600719**

**Objet : mise en œuvre de la clause attrape-tout**

Monsieur,

L'examen interministériel de votre projet d'exportation vers l'Iran de [REDACTED], conformément à votre bon de commande [REDACTED], a conclu à la mise en œuvre de l'article 4 du Règlement du Conseil de l'Union Européenne n° 428/2009 du 5 mai 2009 modifié.

Cette clause dite « attrape-tout » vous impose de déposer auprès de mes services une demande d'autorisation préalable à toute opération d'exportation de ces biens vers l'Iran, par vos soins ou par l'intermédiaire d'une autre société.

Le non-respect de cette disposition vous exposerait à des sanctions notamment au titre de l'article n° 414 du Code des douanes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

## Etude de cas (exemple fictif)



## Etude de cas (exemple fictif)

Vers le dépôt d'une demande de licence individuelle

- **Echanges entre l'exportateur et le SBDU :**
  - poursuite possible/souhaitable du prospect? (évaluation du risque)
  - selon quelles modalités?
  - quelles chances de succès en pratique? (temps consacré/montant en jeu financier, stratégique)



## Etude de cas (exemple fictif)

- **L'exportateur VRJ SARL a décidé de poursuivre sa démarche commerciale.**
- **Dossier de demande de licence individuelle**
  - CERFA
  - CUF
  - Factures proforma
  - ...
- **Nouvel examen en CIBDU, après accompagnement avec le SBDU**
  - quantité réduite
  - niveau de performance inchangé
  - CUF qui clarifie l'utilisation finale du bien et les utilisateurs finals
  - engagement de retour d'informations de la part de l'exportateur (suivi du bien après exportation – CR d'installation)

## Etude de cas (exemple fictif)

- **Merci de votre attention**
- **Questions**

